



## Retraite manque des trimestres

Par **pas de chance**, le **02/12/2009** à **15:34**

Bonjour,  
pour pouvoir prendre ma retraite en 2011 il va me manquer 1 trimestre je dois faire une demande auprès de mes assedic pour qu'il m'indemnisse plus longtemps quelqu'un a t il était déjà dans ce cas et si refus quelle est la solution quel peut être le modèle de lettre à envoyer aux assedic  
merci

Par **Cornil**, le **04/12/2009** à **16:39**

Bonjour "pas de chance"

En supposant que ta retraite prévue en 2011 le soit à l'âge de 60 ans, tu as actuellement 58 ans.

Tu ne pourras bénéficier d'un maintien des ASSEDIC jusqu'à obtion de ce trimestre qui te manquera, car l'âge pour cela est actuellement de 60 ans et demi.

Dès lors deux options au moins s'offriront à toi:

- soit demander l'ASS (allocation de solidarité spécifique), attribuée sous conditions de ressources, pour le trimestre manquant
- soit accepter une retraite à taux légèrement réduit (un trimestre seulement ne va pas te pénaliser fortement).

Il y a aussi bien sûr la possibilité de reprendre un petit boulot pour quelques mois...

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des

forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **pas de chance**, le **05/12/2009** à **11:20**

bonjour Cornil

merçi pour ta réponse je vais avoir 60 ans en janvier 2010 j ai actuellement 158 trimestres et à fin 2010 j en aurai 161

je dépends des assedic publics et non des assedic privées donc pas d'ass

si je prends ma retraite avec 161 trimestres je vais perdre 200 euros avec la retraite complémentaire

Par **Cornil**, le **06/12/2009** à **17:50**

Bonsoir "pas de chance"

Bon, les "assedics publics", je suppose que tu veux dire être indemnisé par ton ex-employeur public, ce que tu n'avais pas indiqué.

Les données que tu fournis maintenant (que je ne pouvais pas "intuiter") peuvent changer les choses.

Car, ayant 60 ans en janvier 2010, tu atteindras en janvier 2011 les 61 ans nécessaires à cette date pour bénéficier du maintien des allocations jusqu'à la retraite à taux plein. Voir <http://www.unedic.org/Textes/reglement-general-annexe-a-la-convention-du-19-fevrier-2009> article 11§3.

Ces textes à mon avis s'appliquent à l'indemnisation chômage du secteur public., qui ne se différencie de celle du secteur privé que sur quelques points, comme l'appréciation du départ volontaire ou non en cas de refus de renouvellement d'un contrat temporaire.

Donc , si en janvier 2011, tu es toujours en cours d'indemnisation chômage, et si les textes ne changent pas d'ici là (rien de prévu à ma connaissance à ce sujet), tu devrais à mon avis pouvoir bénéficier de ce maintien.

Bon courage et bonne chance.